

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET :** Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2017 - 2ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 8 074 925 € HT, un montant total de subventions de 5 652 450 € à diverses communes, au titre de l'Aide du Département aux travaux de proximité pour l'année 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la réaffectation des subventions allouées aux communes de Lamanon et Berre-L'Etang au titre des travaux de proximité 2014 et 2016, conformément à l'annexe 3 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité  
MM. GAZAY, RAIMONDI, Mme GENTE-CEAGLIO  
ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée